

Séance ordinaire du 19 novembre 2019

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi dix-neuf novembre deux mille dix-neuf à dix heures, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Clément Genest (partiellement) et Janet Jones (partiellement), formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général (partiellement), Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie (partiellement), Leila Zerouala, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

---

**CE-2019-13-33**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 19 novembre 2019.

---

**CE-2019-13-34**

**Félicitations à monsieur Simon Rousseau, directeur général, à monsieur Dominic Deslauriers, directeur général adjoint - développement durable, au personnel de la Direction des finances, de la Direction des communications et au personnel concerné**

Il est résolu de féliciter monsieur Simon Rousseau, directeur général, à monsieur

Dominic Deslauriers, directeur général adjoint - développement durable, au personnel de la Direction des finances, de la Direction des communications et au personnel concerné pour l'excellence du travail accompli dans le cadre de l'adoption du programme triennal des immobilisations 2020, 2021 et 2022.

---

Le membre du comité exécutif Janet Jones quitte son siège.

---

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

---

Le membre du comité exécutif Janet Jones reprend son siège.

---

### **CE-2019-13-35**

#### **Participation de la Ville au projet de logements sociaux et communautaires situés à l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue de Mercure (secteur Saint-Romuald) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec**

[Document d'aide à la décision URBA-2019-154](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de participer au projet de logements sociaux et communautaires situés à l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et la rue de Mercure (secteur Saint-Romuald), dans le cadre du Règlement RV-2016-15-38 instaurant un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'établir que cette participation représente un maximum de 15 % du montant total des coûts relatifs à la réalisation de ce projet attesté par la Société d'habitation du Québec, versée sous forme d'une aide financière accordée dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en soustrayant, s'il y a lieu, les montants suivants de la contribution monétaire de la Ville :

- les frais relatifs aux services professionnels assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;
- les frais d'émission du permis de construction et des coûts de branchements;
- les autres frais assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;

et ce, conditionnellement :

- à ce que le projet soit conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur, de même qu'à toutes les autres normes par ailleurs applicables;
- à ce que toute activité de promotion ou événement médiatique concernant le projet ait obtenu au préalable le consentement express de la Ville;

et d'assumer également 10 % du montant du supplément au loyer administré par l'Office municipal d'habitation de Lévis, pour 20 unités de logement, pendant un minimum de cinq ans, à même le budget de fonctionnement.

---

**CE-2019-13-36****Approbation du procès-verbal des séances des 11 et 12 novembre 2019**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 11 et 12 novembre 2019.

---

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

---

**CE-2019-13-37****Aide financière à Écolivres**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-267](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à Écolivres, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-13-38****Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Société grand village inc.**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-268](#)

Il est résolu d'autoriser le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Société grand village inc., le 21 novembre 2019 à Québec, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

---

**CE-2019-13-39****Aide financière au Club lions St-Étienne / St-Nicolas / St-Rédempteur inc.**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-269](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ au Club lions St-Étienne / St-Nicolas / St-Rédempteur inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-13-40****Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Club lions de Breakeyville inc. et aide financière à cet organisme**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-270](#)

Il est résolu d'autoriser le membre du conseil de la Ville Michel Turner et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice du Club lions de Breakeyville inc., le 23 novembre 2019 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Il est également résolu d'accorder une aide financière de 100 \$ à cet organisme,

pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

#### **CE-2019-13-41**

**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Carrefour action municipale et familles**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-271](#)

Il est résolu de ratifier et d'autoriser le membre du conseil de la Ville Amélie Landry et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice du Carrefour action municipale et familles, le 5 novembre 2019 à Québec, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

---

#### **CE-2019-13-42**

**Aide financière à Équipe cerios Lévis**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-273](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 300 \$ à Équipe cerios Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

#### **CE-2019-13-43**

**Aide financière à la Maison des aînés de Lévis**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-274](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 1 900 \$ à la Maison des aînés de Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

#### **CE-2019-13-44**

**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Club de hockey midget AAA de Lévis et aide financière à cet organisme**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-275](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Janet Jones, Amélie Landry et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice du Club de hockey midget AAA de Lévis, le 23 novembre 2019 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Il est également résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ à cet organisme, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

#### **CE-2019-13-45**

**Aide financière à la Fondation jonction pour elle**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-276](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à la Fondation jonction pour elle, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-13-46**

**Aide financière à Les chevaliers de Colomb du conseil de Bernières/St-Nicolas, numéro 9896**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-278](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ à Les chevaliers de Colomb du conseil de Bernières/St-Nicolas, numéro 9896, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-13-47**

**Aide financière au 128<sup>e</sup> Groupe scout de Charny**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-279](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 400 \$ au 128<sup>e</sup> Groupe scout de Charny, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-13-48**

**Aide financière à Les chevaliers de Colomb du conseil de Lévis, numéro 2651**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-281](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 200 \$ à Les chevaliers de Colomb du conseil de Lévis, numéro 2651, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-13-49**

**Aide financière à Les chevaliers de Colomb du conseil de St-Romuald, numéro 2981**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-282](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 1 300 \$ à Les chevaliers de Colomb du conseil de St-Romuald, numéro 2981, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-13-50**

**Aide financière à Les chevaliers de Colomb du conseil St-David de l'Auberivière, numéro 9913**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-283](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 400 \$ à Les chevaliers de Colomb du conseil St-David de l'Auberivière, numéro 9913, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-13-51****Aide financière à Rues principales Saint-Romuald inc.**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-284](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 550 \$ à Rues principales Saint-Romuald inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-13-52****Aide financière au Cercle de fermières de Saint-Étienne-de-Lauzon**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-285](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ au Cercle de fermières de Saint-Étienne-de-Lauzon, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-13-53****Aide financière au Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Lévis**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-287](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 800 \$ au Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-13-54****Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission consultative de l'environnement du 20 juin 2019**

[Document d'aide à la décision ENV-2019-023](#)

Le procès-verbal de la réunion de la commission consultative de l'environnement tenue le 20 juin 2019, est déposé, à titre d'information.

---

Le membre du comité exécutif Clément Genest quitte son siège.

---

**CE-2019-13-55****Régularisation du titre de propriété d'une partie de l'assiette de la rue des Pics-Bois et de la rue des Huards (lot 2 288 492 du cadastre du Québec, secteur Saint-Rédempteur)**

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-054](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'identifier une partie de l'assiette de la rue des Pics-Bois et de la rue des Huards (secteur Saint-Rédempteur) correspondant au lot 2 288 492 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-054, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en

temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette partie de rues.

---

#### **CE-2019-13-56**

##### **Financement de la dépense relative à l'achat d'un véhicule et d'un équipement lourd**

[Document d'aide à la décision INF-EM-2019-012](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'achat d'un véhicule au montant de 47 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-59 et d'un équipement lourd au montant maximal de 13 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2018-18-01.

---

#### **CE-2019-13-57**

##### **Affectation de la réserve financière pour la lutte contre la criminalité**

[Document d'aide à la décision POL-2019-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 30 000 \$ provenant de la réserve financière pour la lutte contre la criminalité, aux postes indiqués à la fiche de prise de décision POL-2019-016.

---

Le membre du comité exécutif Clément Genest reprend son siège.

---

#### **CE-2019-13-58**

##### **Demande d'aide financière au volet 2 du *Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques* de Tourisme Québec pour l'édition 2020 de *Surface***

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2019-019](#)

Il est résolu de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du *Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques* de Tourisme Québec pour l'édition 2020 de *Surface*, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

#### **CE-2019-13-59**

##### **Demande de crédits additionnels pour la mise en place du plan de signalisation**

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2019-017](#)

Il est résolu d'autoriser les crédits additionnels de 2 500 \$ au poste budgétaire indiqué à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2019-017 pour le paiement de la mise en place du plan de signalisation, ce montant correspond à la subvention de 2 500 \$ provenant du *Programme d'assistance financière pour les initiatives locales et régionales en matière d'activités de plein air de l'Unité régionale de loisir et de sport Chaudière-Appalaches* déposée dans le poste budgétaire indiqué à cette fiche de prise de décision.

---

**CE-2019-13-60****Aide financière à des organismes de la communauté**  
[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2019-018](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2019-018, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-13-61****Aide financière à des organismes de la communauté**  
[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2019-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2019-019, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-13-62****Adoption du Règlement sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à l'équilibration du rôle triennal d'évaluation et le traitement des demandes de révisions administratives à ce sujet**  
[Document d'aide à la décision FIN-2019-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à l'équilibration du rôle triennal d'évaluation et le traitement des demandes de révisions administratives à ce sujet, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2019-020. Ce règlement a pour objet de créer une réserve financière d'un montant maximum de 1 500 000 \$, au profit de l'ensemble du territoire de la ville, pour le financement de dépenses relatives à l'équilibration du rôle triennal d'évaluation et le traitement des demandes de révisions administratives à ce sujet.

---

**CE-2019-13-63****Règlement sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville**  
[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-018-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2019-018-R-1. Ce règlement a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour l'ensemble des services offerts par la Ville.

---

**CE-2019-13-64****Adoption du Règlement RV-2019-19-49 modifiant le Règlement**



**RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait des classes d'usages C116, H1, H4, H7, H8, H9, H11, H12 et P1 dans la zone H2569 et, dans cette même zone, modification, pour les classes d'usage H10, du nombre de logements minimal et maximal, de la densité nette minimale et de la hauteur maximale des bâtiments, rue Mozart, secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-171](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-19-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-07-26.

---

#### **CE-2019-13-65**

**Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait de l'usage H11 habitation multifamiliale jumelée dans la zone H1132, rue Longwood, secteur Saint-Romuald)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-194](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-05-45, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-194. Ce Second projet de règlement a pour objet de supprimer l'usage H11 habitation multifamiliale jumelée de la grille des spécifications de la zone H1132.

Le changement entre le Projet de règlement déposé et le Second projet de règlement soumis est le retrait dans le Second projet de règlement d'une disposition qui avait pour effet d'autoriser l'usage H10 habitation multifamiliale isolée (13 à 18 logements) dans la zone H1132 et de prévoir les normes applicables à cet usage.

---

#### **CE-2019-13-66**

**Adoption du Règlement RV-2019-19-58 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2018-18-54 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-200](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-19-58 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-06-86, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-200. Ce règlement a pour objet de modifier la carte des cours d'eau et de remplacer la grille des spécifications applicable à la zone H0315 par celle applicable à la zone M0315.

Le changement entre le Projet de règlement déposé et le Règlement soumis est le déplacement du chiffre « 60 » de la colonne « Densité nette MAX (log/ha) » vers la colonne « COS MIN (%) » pour les usages des groupes C1, C5, C9, C10, P1 et P2 de la grille prévue pour la zone M0315.

---

**CE-2019-13-67****Dépôt du rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville des 23 septembre et 16 octobre 2019**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-201](#)

Le rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville tenues les 23 septembre et 16 octobre 2019, est déposé, à titre d'information.

---

**CE-2019-13-68****Dépôt du rapport des assemblées publiques de consultation tenues par la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville les 24 et 26 septembre et 10 octobre 2019**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-202](#)

Le rapport des assemblées publiques de consultation tenues par la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville les 24 et 26 septembre et 10 octobre 2019, est déposé, à titre d'information.

---

**CE-2019-13-69****Adoption du Règlement RV-2019-19-47 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun dans la zone C1308 située en bordure du boulevard Guillaume-Couture près de la rue Dumais, secteur Saint-Romuald)**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-204](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-19-47 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-07-27.

---

**CE-2019-13-70****Adoption du Règlement RV-2019-19-59 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2018-18-54 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement)**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-205](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2019-19-59 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-06-87.

---

**CE-2019-13-71****Adoption du Second projet de règlement RV-2019-19-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1670 et agrandissement de la zone C1660 à proximité de l'avenue**

**Taniata et du chemin de fer, secteur Saint-Jean-Chrysostome)**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-206](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2019-19-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2019-07-25.

---

**CE-2019-13-72****Avenant au bail concernant la location de la salle Desjardins et de la grande salle de conférence du Complexe 2 glaces Honco à intervenir avec 9296-0194 Québec inc.**[Document d'aide à la décision DEV-2019-075](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant au bail, concernant la location de la salle Desjardins et de la grande salle de conférence du Complexe 2 glaces Honco, à intervenir avec 9296-0194 Québec inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2019-075, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de prévoir la dépense relative à ce bail, pour les années 2020 à 2025, au budget de fonctionnement de la Direction de la vie communautaire pour chacune de ces années.

---

**CE-2019-13-73****Avenant à l'entente quinquennale de visibilité à intervenir avec Compétition hit the floor et financement afférent**[Document d'aide à la décision DEV-2019-131](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville de conclure l'avenant à l'entente quinquennale de visibilité à intervenir avec Compétition hit the floor, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2019-131, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de financer cette dépense au montant maximal de 35 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

---

**CE-2019-13-74****Cession de servitudes de distribution d'énergie électrique et de télécommunication sur une partie du lot 3 748 954 du cadastre du Québec et intervention à l'acte de servitude des lots 6 021 995 et autres de ce cadastre en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada (rue des Riveurs, secteur Lévis)**[Document d'aide à la décision DEV-2019-133](#)

Il est résolu de céder, à titre gratuit, une servitude de passage de lignes de distribution d'énergie électrique et de télécommunication sur une partie du lot 3 748 954 du cadastre du Québec et d'intervenir à l'acte de servitude sur les lots 6 021 995, 6 021 996, 6 021 997, 6 021 998, 6 021 999, 6 022 000, 6 022 001, 6 022 002, 6 022 003, 6 022 004 et 6 022 005 de ce cadastre pour assumer les frais de l'acte notarié et de la description technique, d'une superficie approximative totale de 2 459,20 mètres carrés, telle qu'elles sont montrées sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2019-133, en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada, les frais relatifs à cette transaction à être

assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

#### **CE-2019-13-75**

##### **Cession de servitudes de distribution d'énergie électrique et de télécommunication sur une partie des lots 6 164 913 et autres du cadastre du Québec en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada (rues Albert-Dion et Yvonne-Huot, secteur Saint-Nicolas)**

[Document d'aide à la décision DEV-2019-135](#)

Il est résolu de céder à titre gratuit une servitude de passage de lignes de distribution d'énergie électrique et de télécommunication sur une partie des lots 6 256 004, 6 310 465 et 6 310 466 du cadastre du Québec et d'intervenir à l'acte de servitude des lots 6 164 913 et 6 256 002 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 682,06 mètres carrés, telle qu'elles sont montrées sur les plans annexés à la fiche de prise de décision DEV-2019-135, en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

#### **CE-2019-13-76**

##### **Remerciements aux mentores et mentors de la *Cellule de Lévis***

[Document d'aide à la décision DEV-2019-138](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de remercier les mentores et mentors passés et actuels de la *Cellule de Lévis* ci-dessous mentionnés pour le travail inestimable accompli par ces ressources bénévoles dans le développement personnel et professionnel des entrepreneures et entrepreneurs, de l'entrepreneuriat et de l'économie lévisiens, et tout spécialement pour l'écoute attentive et l'empathie ainsi que leur expertise du monde des affaires qu'ils ont partagé au cours de la dernière année avec les mentorées lévisiennes et mentorés lévisiens :

- monsieur Réjean Blais;
- monsieur Laurier Boudreault;
- monsieur Claude Caron;
- monsieur Jean-François Côté;
- madame Marie-Katelyne Demers;
- madame Dorothy Dixon;
- monsieur Normand Deschênes;
- madame Marie-Noël Grenier;
- monsieur Étienne Habel;
- madame Gisèle Lacasse;
- monsieur François Lefebvre;
- monsieur Christian Lemieux;
- monsieur Denis Michaud;
- monsieur Raymond Ouellet;
- monsieur Roger Parent;
- monsieur Gilles Pastor;
- monsieur Gilles Plante;
- madame Hélène Potvin;
- monsieur Michel Robitaille;
- madame Diane Roy;
- monsieur Patrick Sirois;

- monsieur Gilles Tardif;
- monsieur Mario Vézina;
- monsieur Martin Vézina.

---

**CE-2019-13-77**

**Approbation du plan de cadastre pour le prolongement de la rue de la Cordelle et l'ouverture des rues des Billots et des Écorces (secteur Saint-Hélène-de-Breakeyville), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec B.A.M.K.S. investissement inc., confirmation relative à l'utilisation de ces lots, acquisition des lots 6 339 625 et 6 342 795 du cadastre du Québec, acquisition de servitudes pour un cercle de virage temporaire sur les lots 6 299 457 et autres de ce cadastre et d'une servitude d'égouts sur le lot 6 339 623 de ce cadastre**

[Document d'aide à la décision BP-2019-026](#)

Il est résolu :

- d'approuver le plan de cadastre concernant le prolongement de la rue de la Cordelle et l'ouverture des rues des Billots et des Écorces sur les lots 6 339 625 et 6 342 795 du cadastre du Québec, tel qu'il est montré sur le plan préparé par monsieur Stéphan Létourneau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 6 359 de ses minutes, B.A.M.K.S. investissement inc. devant verser une somme d'argent pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels relativement à l'opération cadastrale faisant l'objet de ce plan;
- de conclure l'entente à intervenir avec B.A.M.K.S. investissement inc. pour la réalisation de travaux municipaux sur les rues de la Cordelles, des Billots et des Écorces (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2019-026, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec B.A.M.K.S. investissement inc. soit acceptée par la Ville, il est également résolu :

- d'acquérir à titre gratuit les lots 6 339 625 et 6 342 795 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par B.A.M.K.S. investissement inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter l'ouverture de ces rues sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude d'égouts sur le lot 6 339 623 de ce cadastre, en faveur du lot 6 339 625 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par B.A.M.K.S. investissement inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir à titre gratuit des servitudes de cercle de virage sur les lots 6 299 457, 6 342 795, 6 342 763, 6 342 765 et 6 342 de ce cadastre, en faveur du lot 6 339 625 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par B.A.M.K.S. investissement inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

**CE-2019-13-78****Attribution du contrat pour le traitement des matières organiques**

[Document d'aide à la décision APP-2019-132](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour le traitement des matières organiques (appel d'offres 2019-50-80), à GSI environnement inc., pour une dépense estimée à 8 505 800 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de dix ans, conformément au prix négocié, au devis et à sa soumission.

---

**CE-2019-13-79****Attribution du contrat pour la fourniture d'hypochlorite de sodium en solution 12 % en vrac**

[Document d'aide à la décision APP-2019-161](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture d'hypochlorite de sodium en solution 12 % en vrac (appel d'offres 2019-50-95), à UBA inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 166 440 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux années, conformément au devis et à sa soumission.

---

**CE-2019-13-80****Vente de quatre souffleuses à neige amovibles et récupération des sommes**

[Document d'aide à la décision APP-2019-165](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter l'offre d'achat de Vohl inc., pour la vente de quatre souffleuses à neige amovibles de marque Vohl, modèle VL-200, d'une capacité minimale de 2 750 tonnes métriques par heures, année de fabrication 2016, portant les numéros de série PV-540, PV-541, PV-544 et PV-545, au montant de 296 000 \$, avant TPS et TVQ, sans garantie aucune, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-2019-165.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter le fruit de la vente nette de ces quatre souffleuses à neige amovibles au service de la dette.

---

**CE-2019-13-81****Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture pour l'agrandissement du Centre culturel de Lévis relatif à la construction de locaux de musique et de danse**

[Document d'aide à la décision APP-2019-173](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture pour l'agrandissement du Centre culturel de Lévis relatif à la construction de locaux de musique et de danse (concours VL-02), à Atelier TAG inc., à tarif horaire selon le décret du gouvernement, tel qu'il est prévu au règlement du concours, pour une dépense estimée à 315 043 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.



---

**CE-2019-13-82****Attribution de contrats pour la fourniture d'ordinateurs ultras portables hybrides (tablettes), de portables et de moniteurs et d'ordinateurs de bureau SFF et de stations d'accueil**

[Document d'aide à la décision APP-2019-175](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture d'ordinateurs ultras portables hybrides (tablettes), de portables et de moniteurs à la Coopérative de l'Université Laval, au montant de 318 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément aux prix négociés par le Centre collégial des services regroupés.

Il est également résolu d'attribuer le contrat de fourniture d'ordinateurs de bureau SFF et de stations d'accueil à Hypertec systèmes inc., au montant de 383 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément aux prix négociés par le Centre collégial des services regroupés.

---

**CE-2019-13-83****Addenda à l'entente pour permettre la circulation du public sur le viaduc et ses approches en construction et pour reporter les travaux et le protocole de suivi des travaux à intervenir avec Pomerleau inc.**

[Document d'aide à la décision APP-2019-168](#)

Il est résolu de conclure l'addenda à l'entente pour permettre la circulation du public sur le viaduc et ses approches en construction et pour reporter les travaux et le protocole de suivi des travaux à intervenir avec Pomerleau inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2019-168, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

**CE-2019-13-84****Engagements relatifs au programme *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau***

[Document d'aide à la décision GEN-2019-100](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de s'engager à respecter les modalités du guide relatif au programme *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* qui s'appliquent à la Ville;
- de s'engager à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employées ou employés, sous-traitantes ou sous-traitants ou agentes ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière de ce programme;
- de s'engager à réaliser les travaux selon les modalités de ce programme et

à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à la Ville en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

- de s'engager à assumer tous les coûts non admissibles à ce programme associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- de s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière à ce programme.

#### **CE-2019-13-85**

##### **Financement de la dépense relative aux travaux de reconstruction du chalet du parc Quatre saisons**

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-075](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux de reconstruction du chalet du parc Quatre saisons au montant maximal de 100 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-45.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 100 000 \$ provenant de l'affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance, pour financer les coûts reliés à ces travaux.

#### **CE-2019-13-86**

##### **Acquisition des lots 3 583 914 et 3 583 915 du cadastre du Québec (secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision APP-GI-2019-183](#)

Il est résolu d'acquérir les lots 3 583 914 et 3 583 915 du cadastre du Québec (secteur Lévis), appartenant à Hydro-Québec, selon les conditions énoncées à l'offre d'achat annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2019-183, d'autoriser le directeur de l'Approvisionnement à signer cette offre d'achat, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

#### **CE-2019-13-87**

##### **Levée de la séance**

La séance est levée à 14 h 05.

---

Gilles Lehouillier, président  
du comité exécutif

---

Marlyne Turgeon, secrétaire  
du comité exécutif

---